



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de OYTIER SAINT-OBLAS se réunira,
en séance ordinaire, en mairie, le **VENDREDI 09 JUIN 2023 à 19 HEURES.**

OBJET DE LA REUNION

ORDRE DU JOUR :

– Session ordinaire –

- 1) Sénatoriales 2023 : Elections des délégués
- 2) Procès-verbal du conseil municipal du 03/04/2023
- 3) Décision prise par le Maire
- Budget Principal :
 - 4) Compte Administratif 2022 et Compte de Gestion du receveur (deux délibérations)
 - 5) Affectation du résultat définitif
 - 6) Gratification stagiaire
 - 7) Subvention ACCA
 - 8) Décision modificative n° 01/2023
- 9) Tarification des services périscolaires au 01/09/2023
- 10) Conseil Départemental : demande de subvention pour la rénovation de la toiture de l'école publique Saint Exupéry
- 11) Avis sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées :
Projet de la SASU MW BIOENERGIE sur la commune d'Heyrieux
- 12) Divers

Oytier Saint-Oblas, le 01 Juin 2023
Le Maire : René PORRETTA

